

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

### Notre compte-rendu et tous nos commentaires

---

Dans ce compte-rendu nous relaterons les points principaux abordés lors de la séance du conseil mais nous rajouterons aussi des points d'actualité qui ont retenu l'attention ces derniers jours.

Après l'adoption du précédent PV de séance et la désignation du secrétaire de séance, sont abordés les points suivants :

#### **Attribution de la prime pouvoir d'achat pour le personnel communal**

Parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Le conseil municipal valide la proposition, d'un montant maximum de 550€, elle sera en moyenne de 250€

#### **DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX SUR L'ÉGLISE SAINT-MAUR**

Lors du conseil municipal, l'urgence des travaux sur l'église St Maur était au centre des débats. Des travaux ont été réalisés en urgence en novembre dernier pour sécuriser l'église, cependant, il apparaissait que le chéneau avait bougé et qu'une intervention d'urgence s'imposait pour éviter sa chute et préserver la sécurité du public et de l'édifice.

Or, dans la nuit de vendredi à samedi suivant le conseil, ce chéneau s'est détaché du toit provoquant de très nombreux dégâts au bâtiment comme le montre la photo ci-après.



L'entreprise SOCOBA avait établi un devis d'un montant de 50 327,68 € HT, validé par les architectes du patrimoine. Cependant, le contexte ayant changé, de nouveaux travaux urgents doivent être reprogrammés, d'abord pour sécuriser le bâtiment puis engager les travaux de restauration dont le montant sera certainement très élevé compte-tenu de ces nouveaux éléments.

Des subventions ont été demandées à la DRAC, au Département et à la Région, mais tout cela devra être complètement revu.

Nota : on peut toutefois s'interroger sur la qualité d'expertise de certains architectes qui avaient, quelques jours avant, déclaré qu'il n'y avait aucun danger...

## **FINANCES comptes 2023**

### **COMPTE DE GESTION 2023 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES**

#### **Budget principal – Commune**

Le compte de gestion est établi par la Direction Générale des Finances Publiques de ST Céré pour l'année écoulée. C'est un document très technique qui est le reflet du budget voté en 2023.

Il est approuvé par le conseil municipal ainsi que les budgets annexes - Assainissement – Transport à la demande – Caisse des écoles.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES**

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice.

### **Le budget principal de la commune et les budgets annexes figurent en synthèse en annexe de ce compte-rendu**

#### **Nos commentaires :**

Le bilan effectué par les finances publiques est sans surprise même si la présentation en conseil municipal a été faite à grande vitesse. Comme vu en début de compte-rendu, les derniers événements survenus à l'église St Maur vont engendrer de lourdes dépenses et même si des subventions viendront amoindrir le choc cela reste d'importantes dépenses imprévues. Par ailleurs, les préemptions successives via l'Etablissement Public Foncier (EPF) avoisinent les 500 000€ pour des résultats perfectibles à l'exemple du Garage Chanon (voir dans les questions diverses).

Par ailleurs, on notera l'abandon du transport à la demande, cette compétence étant retirée aux communes pour la transférer à la communauté de communes qui est incapable de l'assumer. Cette décision stupide et incompréhensible prive les habitants d'un service de transport loué par tous et pour un coût réduit dans les budgets. Le compte assainissement est toujours en déséquilibre et le sera encore longtemps à la suite de grosses erreurs de gestion passées il y a maintenant plus de dix ans.

## **DÉCISIONS DU MAIRE**

Le maire nous fait part de sa volonté de préempter le bien ARTIER, rue François Grandou. Situé derrière l'école élémentaire il est d'un réel intérêt.

Prix de l'achat : 15 000€

Adopté par le conseil

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Le feuillet du Garage Chanon :**

A la suite de plusieurs questions que nous avons formulées lors du précédent conseil, le maire précise certains points :

- le coût d'achat : nous savons enfin (un an et demi après) la somme pour laquelle il a été acheté : 136 000€ (120 000€ + 16 000 de frais d'agence). Par contre nous avons appris que l'EPF a demandé une étude sur la pollution du site que la commune devra payer. Au final ce bien devra être remboursé pour plus de 150 000€.

- Nous persistons sur le fait que la décision d'achat n'a jamais fait l'objet de délibération en conseil municipal.

- L'ancien maire nous dit qu'il disposait d'une délégation par signature et vote de la convention tripartite – Cauvaldor – EPF – Mairie, validée en Avril 2021. Par ailleurs, il affirme qu'une décision aurait été prise en même temps que le vote d'achat de l'immeuble pour la maison Laborie le 5 mai 2021. Or le vote ne portait que sur ce dernier et non le garage Chanon.

- Par ailleurs, la présentation de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) faite par Cauvaldor en conseil municipal le 23 janvier 2023 précisait un achat par l'EPF en juillet 2022. Nous pensions que

Cauvaldor avait saisi lui-même l'EPF, mais rapidement nous nous sommes aperçus que la communauté de communes ne pouvait avoir recours à l'EPF. Seules les communes disposent de cet avantage.

- Au cours de nos recherches, nous n'avons trouvé qu'une information d'intention d'achat faite lors des questions diverses en conseil municipal.

Affaire à suivre

**PLUiH :**

Mr Verdier, membre de la commission urbanisme de Cauvaldor, informe le conseil de l'avancement du PLUiH. Il serait voté en conseil communautaire en avril puis une enquête publique pourrait démarrer en septembre et octobre pour un accord et une validation en 2025.

Cependant, personne ne semble partager son optimisme tant le processus de réalisation a généré beaucoup de mécontentement au niveau des communes et, par ailleurs, face à un dossier complexe, les compétences ont manqué.

Dès lors, il est fort probable qu'il y ait des communes où il ne sera pas voté, obligeant à une reprise du processus et un rallongement des délais. Par ailleurs, il y aura aussi probablement des recours. C'est pourquoi une validation du PLUiH en 2025 est fort hypothétique...

## ANNEXES budgétaires

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés		117 715,63	446 413,86		446 413,86	117 715,63
Opérations de l'exercice	1 814 251,94	2 176 688,62	936 449,43	994 273,93	2 750 701,37	3 170 962,55
<b>Totaux</b>	<b>1 814 251,94</b>	<b>2 294 404,25</b>	<b>1 382 863,29</b>	<b>994 273,93</b>	<b>3 197 115,23</b>	<b>3 288 678,18</b>
Résultats de clôture		480 152,31			0,00	480 152,31
Restes à réaliser			191 140,69	264 411,12	191 140,69	264 411,12
<b>Totaux cumulés</b>	<b>-</b>	<b>480 152,31</b>	<b>191 140,69</b>	<b>264 411,12</b>	<b>191 140,69</b>	<b>744 563,43</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>480 152,31</b>	<b>-73 270,43</b>			

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)
<i>compte administratif service assainissement</i>						
Résultats reportés		18 178,41		777,30	0,00	18 955,71
Opérations de l'exercice	89803,64	104716,04	93248,59	68925,69	183 052,23	173 641,73
<b>Totaux</b>	<b>89 803,64</b>	<b>122 894,45</b>	<b>93 248,59</b>	<b>69 702,99</b>	<b>183 052,23</b>	<b>192 597,44</b>
Résultats de clôture		33 090,81			0,00	33 090,81
Restes à réaliser			4 636,00		4 636,00	4 636,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>-</b>	<b>33 090,81</b>	<b>4 636,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 636,00</b>	<b>37 726,81</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>33 090,81</b>	<b>4 636,00</b>			

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)
<i>compte administratif Transport à la demande</i>						
Résultats reportés		1 185,01			0,00	1 185,01
Opérations de l'exercice	714,35	311,57			714,35	311,57
<b>Totaux</b>	<b>714,35</b>	<b>1 496,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>714,35</b>	<b>1 496,58</b>
Résultats de clôture		782,23			0,00	782,23
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>-</b>	<b>782,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>782,23</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>782,23</b>				<b>782,23</b>

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)
<i>compte administratif caisse des écoles</i>						
Résultats reportés		727,54			0,00	727,54
Opérations de l'exercice	2 811,35	3 000,00			2 811,35	3 000,00
<b>Totaux</b>	<b>2 811,35</b>	<b>3 727,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 811,35</b>	<b>3 727,54</b>
Résultats de clôture		916,19			0,00	916,19
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>-</b>	<b>916,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>916,19</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>916,19</b>				<b>916,19</b>